

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

PROCES VERBAL
Du mardi 15 décembre 2015
A 20h00

L'an deux mille quinze, le quinze décembre, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents: NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, THIERRY Josiane, FOULQUIÉ Vincent, DUREL Karine, MIOCHE Michel.

Étaient absents : GOUAZÉ Nicolas, ESPAGNOL Pierre, BAFFIER Guillaume

☛ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et 2 abstentions (Karine DUREL et MIOCHE Michel)

☛ AD'AP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération du 2015-44 en date du 15 septembre 2015, le conseil municipal a décidé de s'engager dans la démarche d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Pour ce faire, la société QCS SERVICE - Division de Qualiconsult Sécurité - a été missionnée pour réaliser un diagnostic « accessibilité » des établissements et installations communaux recevant du public et pour assister la commune dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé.

L'agenda doit permettre d'établir un calendrier précis et chiffré des travaux d'accessibilité ainsi qu'un calendrier pluriannuel de réalisation.

Sur la commune de Châteauneuf-les-Bains, les bâtiments et installations concernés sont :

- La mairie
- La résidence du parc,
- La salle des associations,
- La salle des fêtes,
- L'école des sciences.

De plus, la commune est propriétaire du bâtiment de l'établissement thermal, actuellement en travaux. En 2015, une restructuration de l'espace cure avec la mise en conformité de l'accessibilité et en 2016 la création d'un espace bien être et détente intégrant également l'accessibilité.

Il est proposé de déposer un Ad'AP avec un travail bâtiment par bâtiment et année par année sauf en ce qui concerne le groupe scolaire qui fera l'objet d'un échelonnement sur plusieurs années.

1 – LE BATIMENT DE LA MAIRIE ET L'ECOLE DES SCIENCES

Ces deux espaces sont regroupés au sein d'un même bâtiment, situés au lieu-dit Lachaux (cadastré B385) mais ont des entrées différentes.

Ce bâtiment, comporte au premier étage les services administratifs de la mairie ainsi que la salle du conseil. Le montant des travaux de mise en accessibilité est évalué à 14 450.00 € qui seront réalisés à partir de 2018.

Au rez-de-chaussée, se trouve l'école des sciences. Le montant des travaux de mise en accessibilité est estimé à 7230.00 € HT débuteront en 2021.

2 – LA RESIDENCE DU PARC

Ce bâtiment se situe au lieu-dit Le Coin (cadastré B 1742), la partie classée en ERP concerne uniquement le rez-de-chaussée avec un espace d'accueil et une grande salle.

Le montant des travaux de mise en accessibilité sont évalués à 5 960.00 € HT qui seront réalisés 2019.

4 – LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Ce bâtiment se situe au lieu-dit Lachaux (cadastré B 1429).

Le montant des travaux de mise en accessibilité sont évalués à 6 010.00 € HT qui seront réalisés en 6010.00€ HT

3 – LA SALLE DES FETES

Ce bâtiment se situe au lieu-dit Les Près Dimanche (cadastré B 1273).

Le montant des travaux de mise en accessibilité est évalué à 18 120.00 € HT qui seront réalisés en 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MAIRIE			14 450 € HT			
RESIDENCE DU PARC				5 960 €HT	0 €HT	0 €HT
SALLE DES ASSOCIATION				0 €HT	6 010 €HT	0 €HT
SALLE DES FETE		0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	18 120 €HT
ECOLE DES SCIENCES		0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	7 230 €HT

Estimation par année :

Ainsi, par bâtiment, il est proposé l'échéancier suivant :

Bâtiment	Date travaux	Montant global des travaux	Dérogation	Montant des travaux
Etablissement thermal	En cours			
Mairie	2018	14 450.00		14 450.00
Résidence du Parc	2019	5 960.00		5 960.00
Salle des associations	2020	6 010.00		6 010.00
Salle des fêtes	2021	18 120.00		18 120.00
Ecole des sciences	2021	7 230.00		7 230.00

La commune est aussi propriétaire du bâtiment des thermes de Châteauneuf-Les-Bains actuellement en travaux. A compter de 2015, la commune a restructuré ce bâtiment sur la partie cure avec la mise en conformité de l'accessibilité. En 2016, la création d'un espace bien-être et détente est en cours en prenant en compte l'accessibilité du bâtiment pour ce nouvel espace. Le montant des travaux total est de 2 150 000.00 € HT dont 25 000.00 € consacré à l'accessibilité. L'attestation d'accessibilité sera demandé courant 2016 ;

C'est pourquoi la commune ne prévoit pas de travaux sur les autres bâtiments communaux sur la période 2016-2017.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** l'Agenda d'Accessibilité Programmé tel que présenté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les Autorisations de Travaux subséquentes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en accessibilité des établissements recevant du public de la commune.

MAINTENANCE ASCENSEUR DE LA RESIDENCE DU PARC

Monsieur le Maire présente des devis concernant la maintenance obligatoire de l'ascenseur à la résidence du parc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la société ORONA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition,
- Décide de faire contrôler l'ascenseur avant l'ouverture de la résidence du parc

CONTROLE ELECTRIQUE AU REZ DE CHAUSSEE A LA RESIDENCE DU PARC (PARTIE ERP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire intervenir un bureau de contrôle pour la vérification électrique et de l'alarme incendie au rez de chaussée de la résidence du parc, dans la partie ERP. Monsieur le Maire présente les différents devis (Socotec, Apave et Veritas)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la société SOCOTEC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition.

EMPRUNT DES THERMES TRANCHE 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre dossier de subvention déposé dans le cadre du FNADT a été retenu, pour un de 300 888.00 €.

Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la création d'un espace Bien-être et Détente aux thermes de Châteauneuf (tranche 2) pour un montant total de 1 002 958.00 €.

Montant total des subventions : 775 518.00 €

Ressources propres : 127 440.00 €

Emprunt : 100 000.00 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que le montant de l'emprunt sera uniquement de 100 000.00 € au lieu de 350 000.00 € prévu dans la délibération n°2015-51 en date du 24/11/2015, les conditions sont inchangées.

QUESTIONS DIVERSES

Logement social : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille PINEL a quitté le logement à compter du 15/12/2015.

Mutuelle pour les agents titulaire : Monsieur Michel MIOCHE propose que le commune participe à la mutuelle du personnel pour les agents titulaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal étudiera cette demande lors de l'élaboration du budget.